

**N° 2002-122**

**3/ PARTICIPATION DE LA VILLE AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE  
MIXTE DU PARC EUROPEEN CHAMPAGNE-ARDENNE "VITRINE DE  
L'EUROPE"**

**Rapporteur : M. DOUCET**

La Région Champagne-Ardenne a initié une réflexion sur un axe de développement de tourisme culturel original.

Cette réflexion s'est basée sur l'histoire de cette région, et sa position géographique qui en fait un lieu naturel de passage. Ces deux éléments forts de l'identité régionale, confèrent à Champagne-Ardenne une légitimité européenne certaine.

Que l'on évoque en effet la bataille des champs catalauniques, le baptême de Clovis roi des Francs, ou ce foyer économique intellectuel et artistique de la Champagne du Moyen Age, ou le développement de l'abbaye de Clairvaux, ou bien encore, plus malheureusement les guerres nombreuses qui ont eu cette région pour cadre et en particulier la guerre de 14-18, la Région Champagne-Ardenne est bien au cœur de l'histoire européenne dans ce qu'elle a eu de meilleur et de plus dramatique.

La Région a donc demandé à M. Emile BIASINI, ancien ministre, créateur et premier président de l'Etablissement Public du Grand Louvre, de réfléchir à un concept de parc culturel, susceptible de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de Champagne-Ardenne dans sa dimension européenne.

M. Emile BIASINI a rendu son rapport au cours de l'année 2000 et proposé un concept de parc européen dénommé "Vitrine de l'Europe".

Constatant que les expositions universelles ont un caractère temporaire, destiné surtout à mettre en valeur des produits, il propose de réaliser une exposition permanente des pays européens, axée sur leur patrimoine et leur histoire.

En s'inspirant du drapeau européen, il s'agirait de réaliser des lieux de présentation de chaque pays autour d'un cercle, dont le centre serait occupé par une présentation des valeurs communes européennes.

Les contacts pris auprès des ambassadeurs des pays européens ont révélé que cette idée était susceptible d'intéresser les pays européens.

Mais en l'état il s'agit d'un concept. Afin de transformer cette idée en projet, il convient de réaliser de nombreuses études, en particulier étude de marché, étude de définition, choix du lieu, etc... Et si l'idée se révèle réalisable, il conviendra de procéder à l'aménagement du parc.

C'est pourquoi la Région a consulté de nombreux partenaires publics et privés, et en particulier bien sûr les Collectivités locales de la région, afin de constituer une Société d'Economie Mixte ayant pour objet :

- la poursuite des études
- les acquisitions foncières nécessaires
- la maîtrise d'ouvrage déléguée de la réalisation, si l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société décide cette réalisation au vu des études.

La répartition du capital telle qu'elle a été établie en décembre 2001 après les consultations est donnée de manière détaillée en annexe du présent rapport :

- Région Champagne-Ardenne	66,9 %
- Partenaires privés	22,0 %
- Collectivités locales	11,1 %

Le capital serait de 456.000 €

La part de la Ville de Châlons-en-Champagne serait de 6 400 €. La Ville disposerait dans la SEM d'un siège de censeur assistant aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le projet de statut est joint en annexe de ce rapport.

Candidature pour représenter la Ville au titre de censeur auprès du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte : M. DEVAUX

**Les résultats du vote qui a eu lieu à bulletin secret sont les suivants :**

<b>Nombre de votants :</b>	<b>42</b>
<b>Bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>40</b>
<b>Bulletins blancs ou nuls</b>	<b>5</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>35</b>

**Ont obtenu :**

<b>M. DEVAUX</b>	<b>28 voix</b>
<b>Mme VASSEUR</b>	<b>4 voix</b>
<b>M. BATY</b>	<b>3 voix</b>

**M. DEVAUX** est élu pour représenter la Ville au titre de censeur auprès du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 juin 2002,

**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** de participer à hauteur de 6 400 € au capital de la Société d'Economie Mixte du Parc Européen de Champagne-Ardenne "Vitrine de l'Europe".

**DESIGNE M. DEVAUX pour représenter la Ville au titre de censeur auprès du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte.**

**DIT** que les crédits correspondants seront proposés au budget supplémentaire 2002.

**Le Rapporteur,  
Signé : M. POMMIER**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal par 28 voix pour, 7 abstentions et 7 voix contre,  
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**LE DEPUTE-MAIRE**  
**Signé : Bruno BOURG BROC**  
Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception à la Préfecture le **16**  
**juillet 2002**  
et de la date de publication le **16 Juillet 2002**

**Pour le Maire, par délégation,  
le Directeur Général**



**Eric AMELINE**